

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal



**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION**

COMMUNE :

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:**

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocity...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

**LOCALISATION DU BATIMENT :** grange(2) à côté grange(1)

Adresse : 1216 chemin de Bos d'Apous

Serrot Ichère. 64490 Sauvance

Référence cadastrale : D0269

**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :**

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

 Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

 Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

 Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

 Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1969

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

 Oui Non

- Exploitation agricole

 Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...)?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

 Oui Non

▪ Prairies

 Oui Non

▪ Landes/terres en friche

 Oui Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

 Oui Non

- o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : Terres non exploitées

- o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

 Oui Non**RESEAUX :**

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ?

 Oui Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

 Oui Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

 Oui Non

• à un réseau d'assainissement ?	Oui	Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

**INTERET ARCHITECTURAL :**

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?  Oui  Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?  Oui  Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?  Oui  Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :  
.....  
.....

Photographie(s):

*Photos (1) et photo (2) dans le dossier.*

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Photo 2

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Photo 1

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

### ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

### ⇒ Une nouvelle destination retenue :

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 150 chemin laplace 64490 SARRANCE

Référence cadastrale : B385

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



## Relevé de matrice cadastrale

### Descriptif détaillé de la parcelle B0385

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

#### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0385	360 m <sup>2</sup>	MME CLAVERANNE LAURENCE	150 CHE LAPLACE	

#### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	360 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

#### Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

#### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	AC1 DRAC - Périmètre de protection des monuments historiques	Le Monastère de Sarrance	-	332 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2	I2 - Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	332 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
3	PM1 - Risques naturels ou miniers	PM1-130011570-7-1	-	73 m <sup>2</sup> 22.2% de la surface totale
4	PPRN - Zones réglementées	Zone inconstructible	<a href="https://www.geo64.fr/documents/?dir=librarv/ppr">https://www.geo64.fr/documents/?dir=librarv/ppr</a>	73 m <sup>2</sup> 22.2% de la surface totale
5	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	332 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
6	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	332 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 1	Réseau hydrographique du gave d'Aspe et ses rives	-	53 m <sup>2</sup> 16.1% de la surface totale
8	ZNIEFF 1	MASSIF CALCAIRE DU PIC ROUMANDARES AU SOMMET DE HOUNDARETE, BOIS DE LA PENE D'ESCOT, BOIS D'ARAN ET BOIS DE GEY	-	279 m <sup>2</sup> 83.9% de la surface totale
9	ZNIEFF 2	VALLÉE D'ASPE	-	279 m <sup>2</sup> 83.9% de la surface totale
10	ZNIEFF 2	RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAVE D'OLORON ET DE SES AFFLUENTS	-	53 m <sup>2</sup> 16.1% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Département :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
SARRANCE

Section : B  
Feuille : 000 B 04

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/08/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

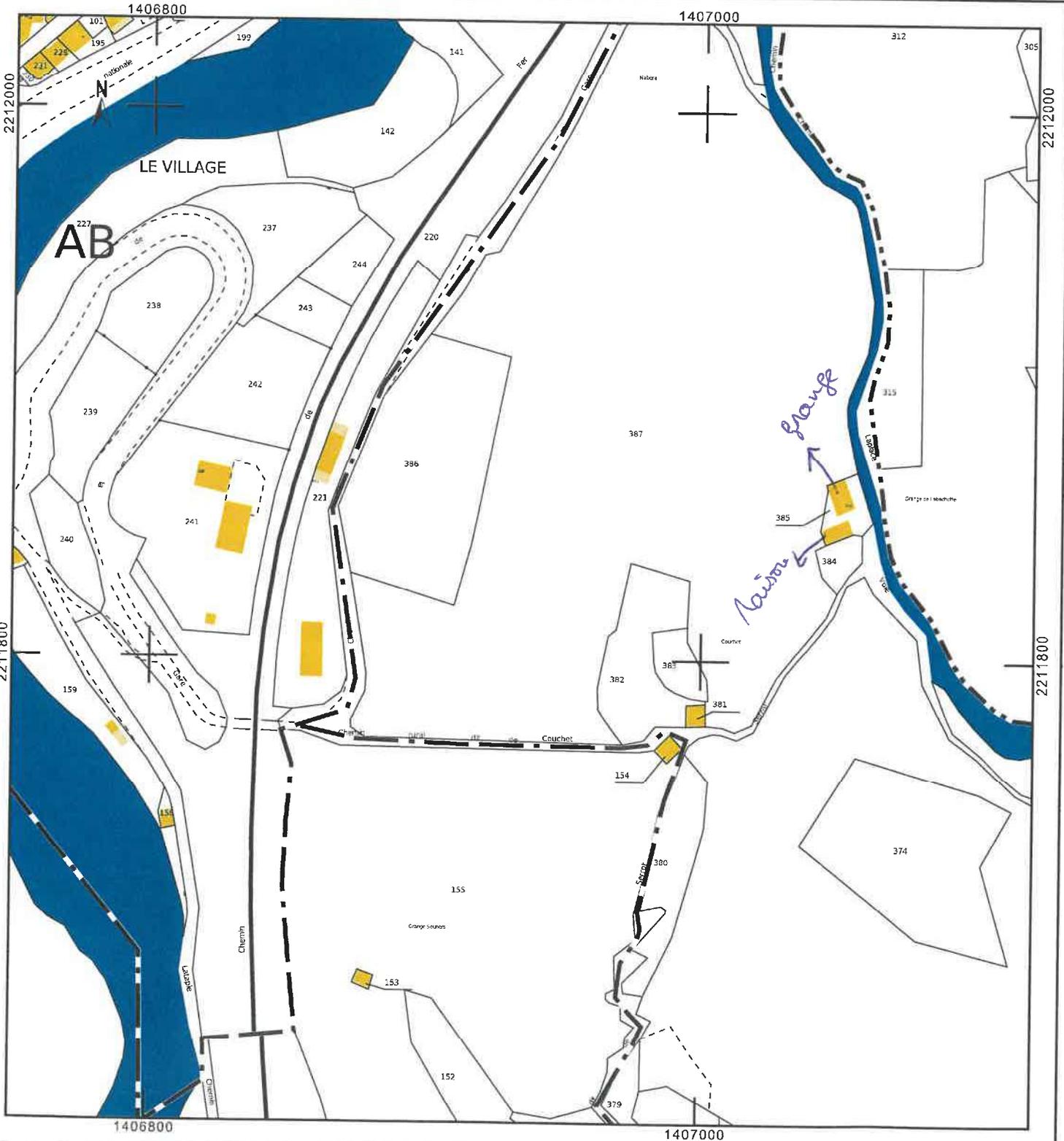
Reçu en préfecture le 21/07/2025 cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncières de Sarrance  
Publié le PTGC Béarn

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

64016 PAU CEDEX  
tél. 05.59.68.68.78 -fax  
sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



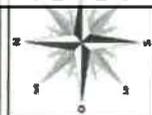
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



parcelle B 385

Edité le 28/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - IGN - BD ORTHO édition 2021

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE









# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
  - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
  - Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Serrot d'Ichère 64490 SARRANCE

Référence cadastrale :

D 201

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

**ENJEU AGRICOLE :**

**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui  Non
- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui  Non

**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**

Oui  Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1970

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui  Non
  - Exploitation agricole Oui  Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Elevage
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui  Non
    - Prairies Oui  Non
    - Landes/terres en friche Oui  Non
    - Autre (préciser) : .....
- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui  Non 
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Non   
 sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui  Non

**RESEAUX :**

**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui  Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui  Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui  Non

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

- à un réseau d'assainissement ?  
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

### INTERET ARCHITECTURAL :

#### Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *bâtiment en ruine*
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?  Oui  Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?  Oui  Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?  Oui  Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....  
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Relevé de matrice cadastrale  
Descriptif détaillé de la parcelle  
D0201

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
D0201	690 m <sup>2</sup>	M PRINCE FABRICE	SERROT D ICHERE	

### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	690 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

### Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	12 - Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	650 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2		PM1-130011570-7-1		180 m <sup>2</sup> 27.7% de la surface totale
3	PPRN - Zones réglementées	Zone constructible sous conditions	<a href="https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr">https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr</a>	180 m <sup>2</sup> 27.7% de la surface totale
4	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	650 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	650 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	650 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale

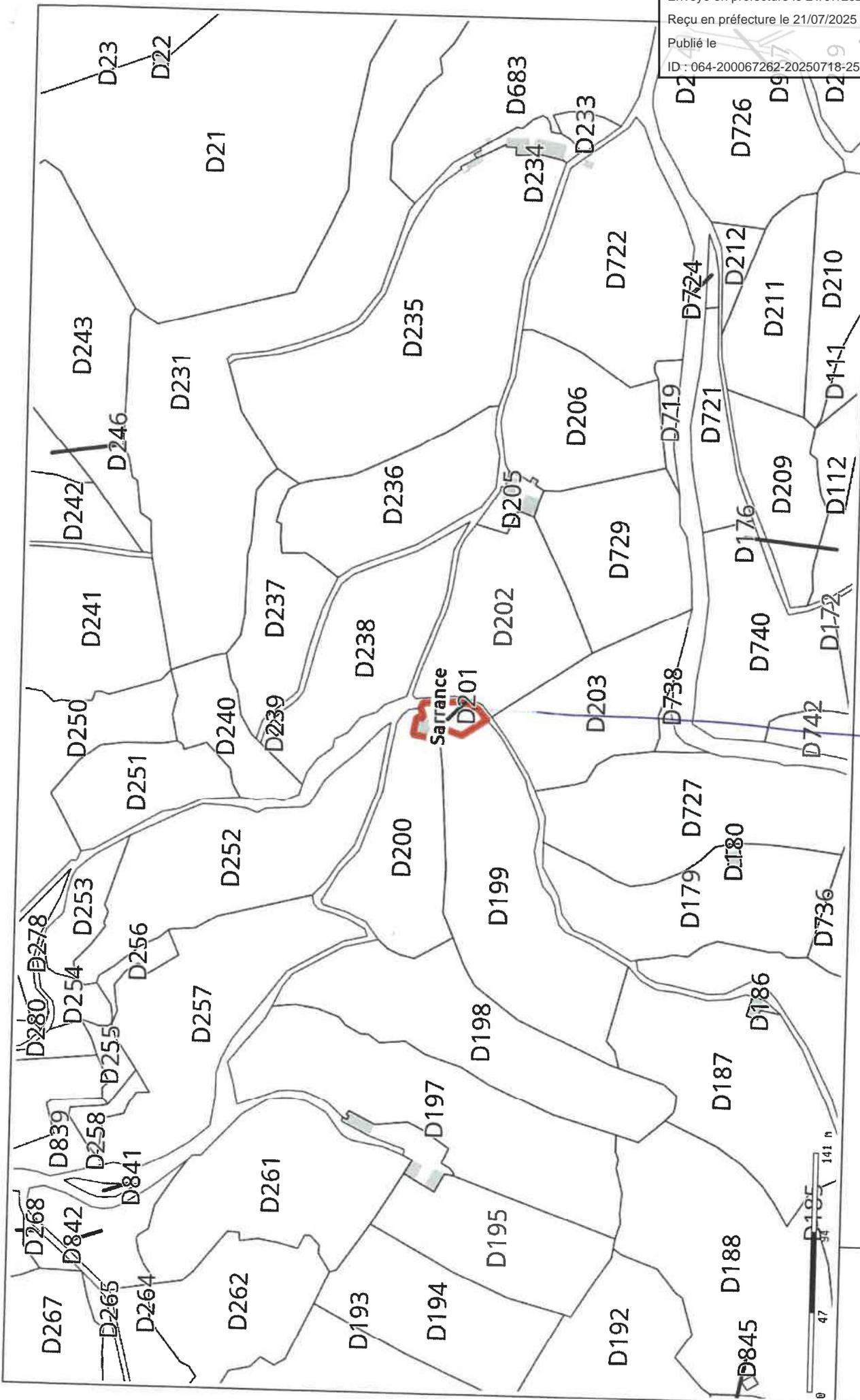
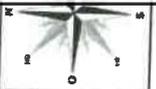
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Plan 1

26



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

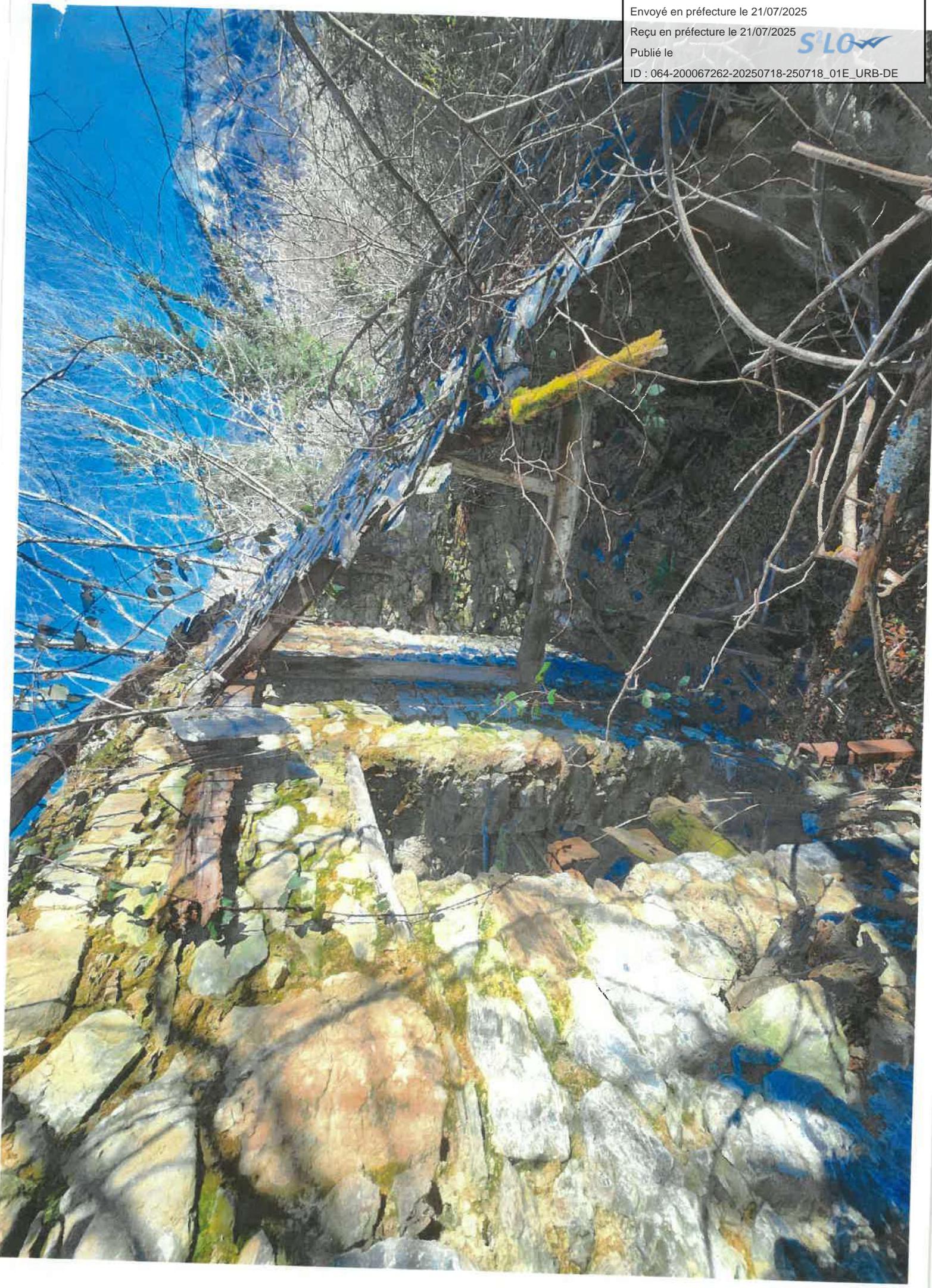
Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



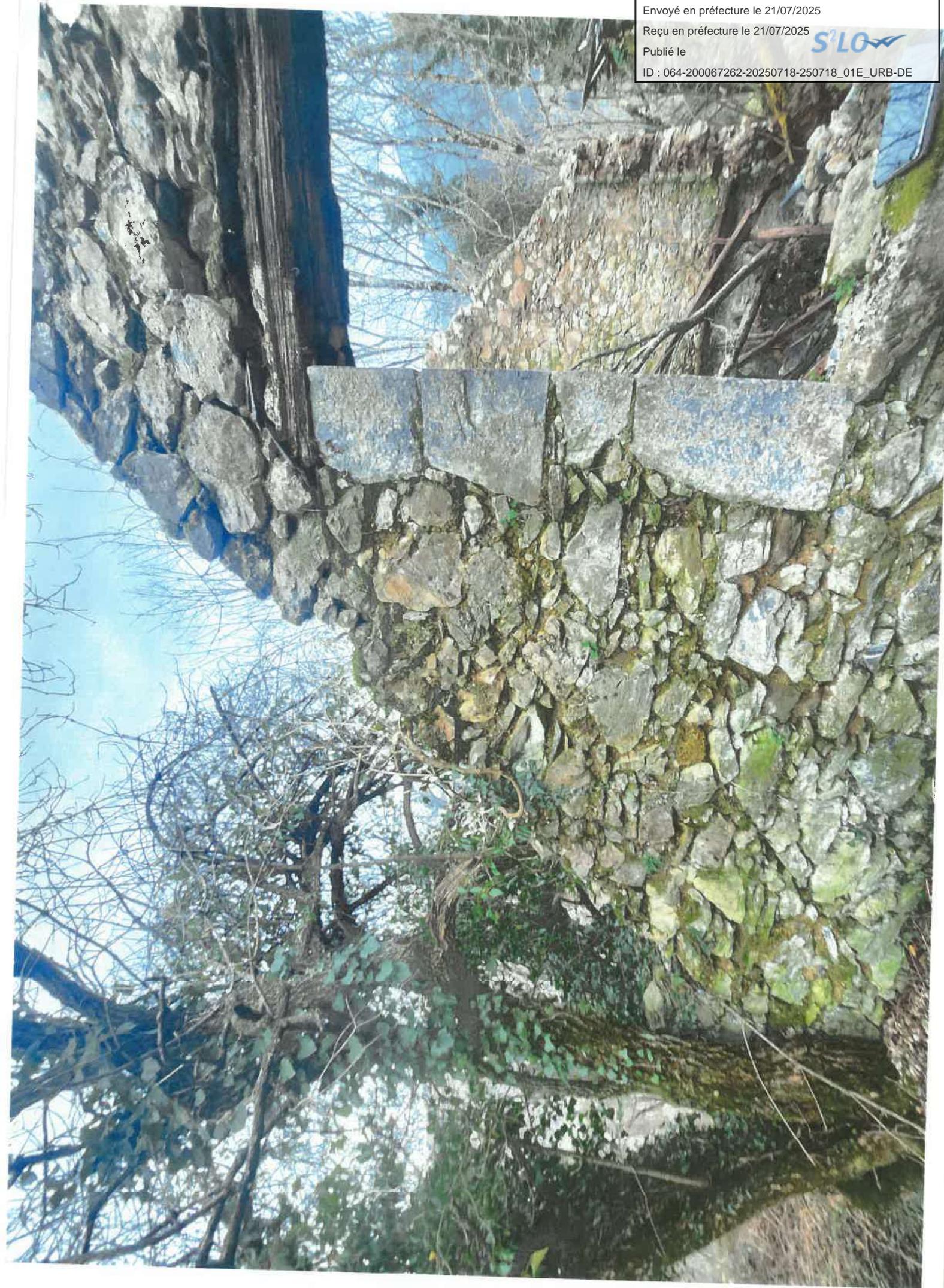
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

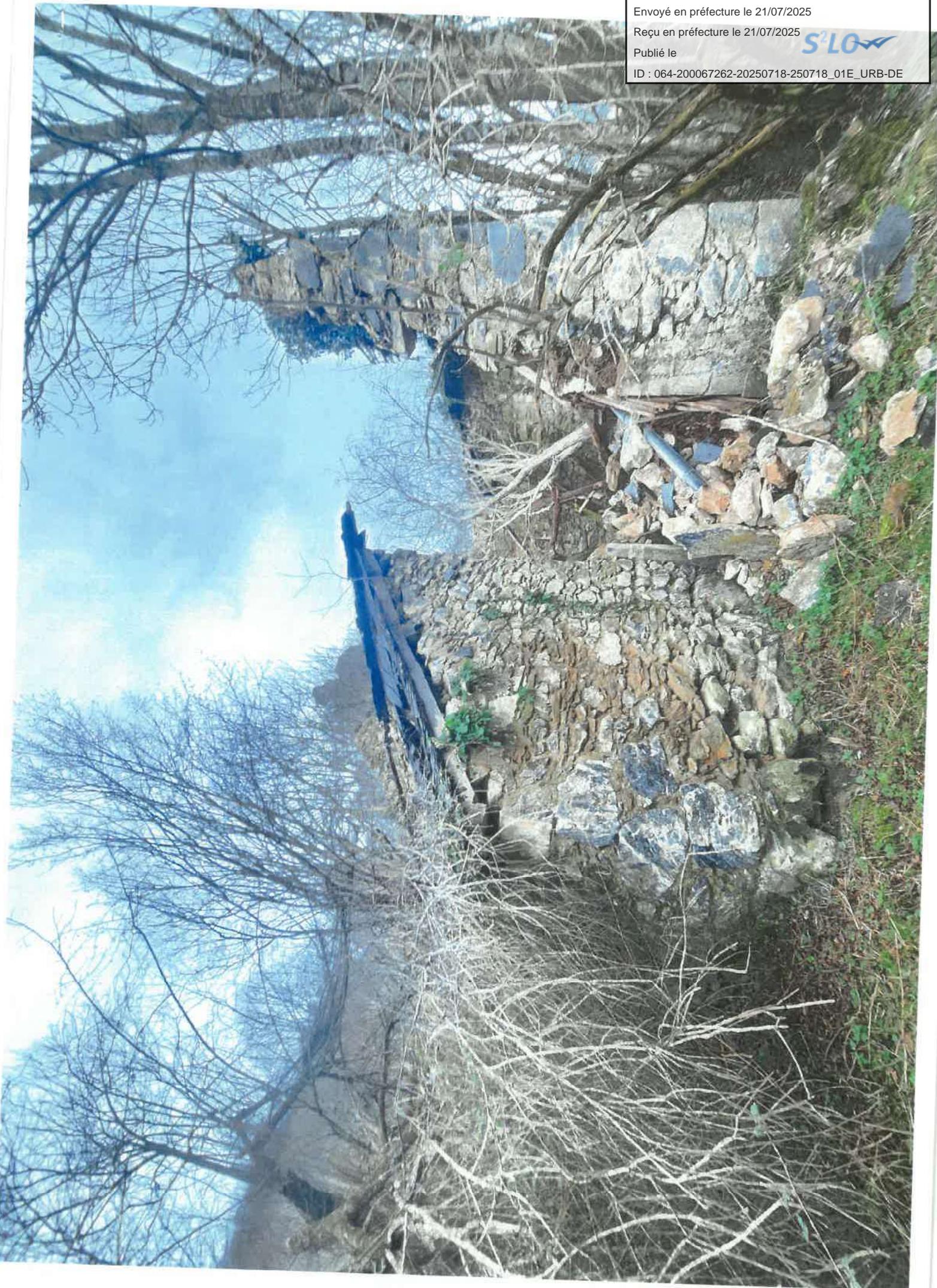
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



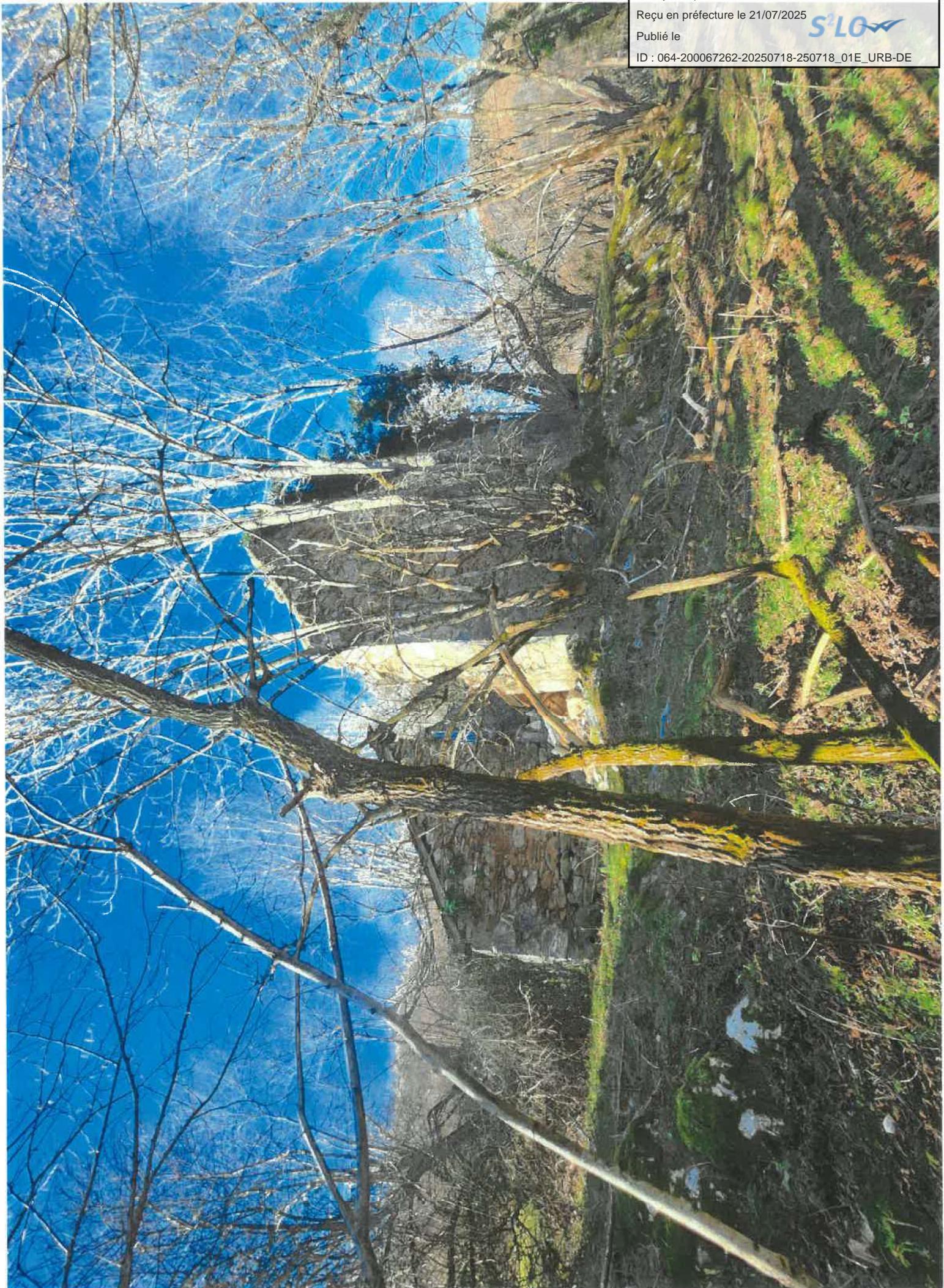
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



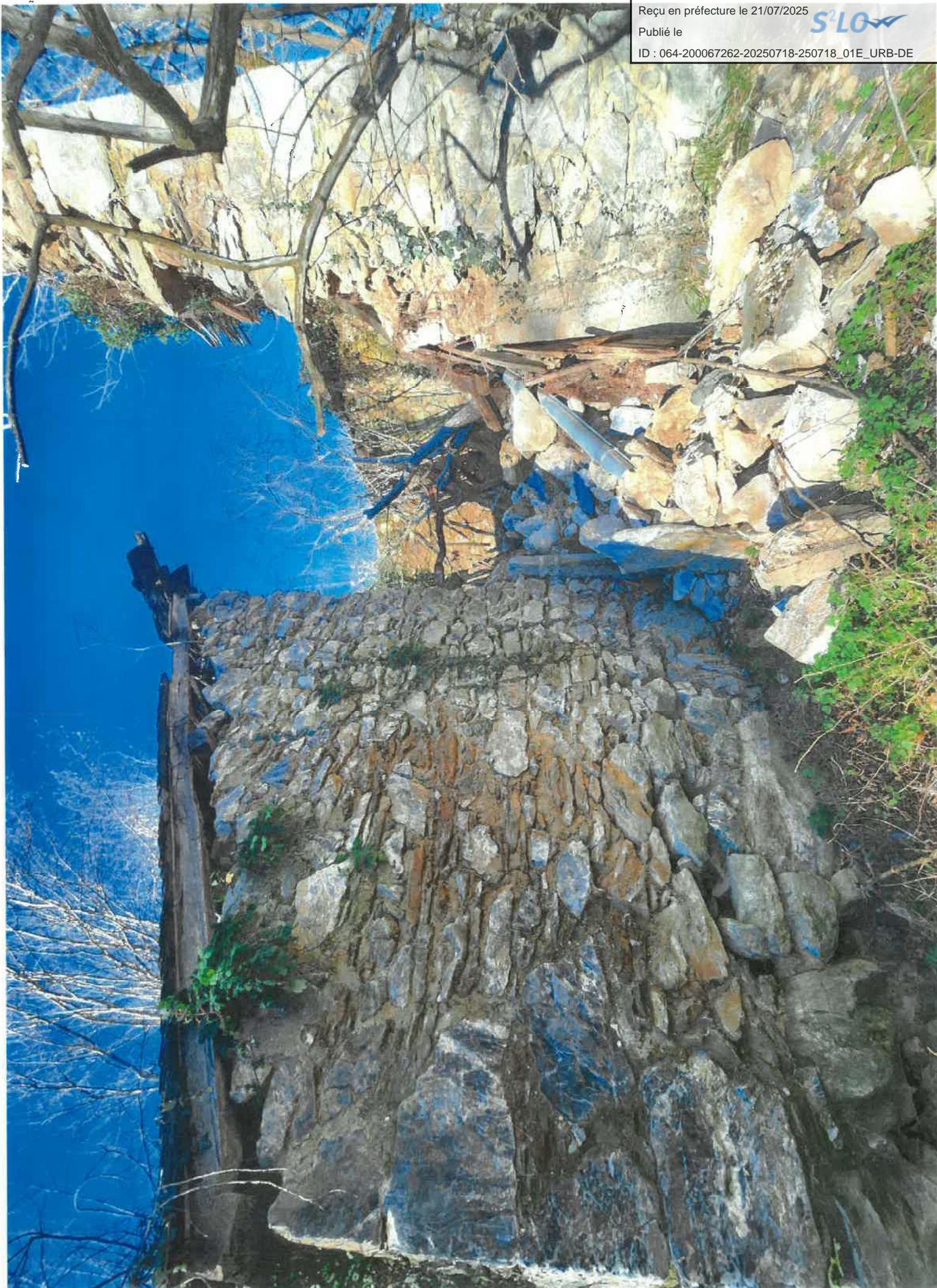
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : <sup>Narpalot</sup> grange ~~Caillou~~ Route du Col d'Ischière

Référence cadastrale : D 647

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :****Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

 Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

 Oui Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?** Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation  Oui  Non- Exploitation agricole  Oui  Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre  Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures  Oui  Non▪ Prairies  Oui  Non▪ Landes/terres en friche  Oui  Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?  Oui  Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?  Oui  Non

**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

 Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

 Oui

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

 Oui

Non

- à un réseau d'assainissement ?
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

### INTERET ARCHITECTURAL :

#### Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Photographie(s):

en bordure de la RD 241

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Relevé de matrice cadastrale  
Descriptif détaillé de la parcelle  
D0647

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
D0647	86 m <sup>2</sup>	M CHOURROUT JOSEPH MAURICE	POUYANNE	

### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	86 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

### Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	I2 – Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	100 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	100 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
3	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	100 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
4	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	100 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



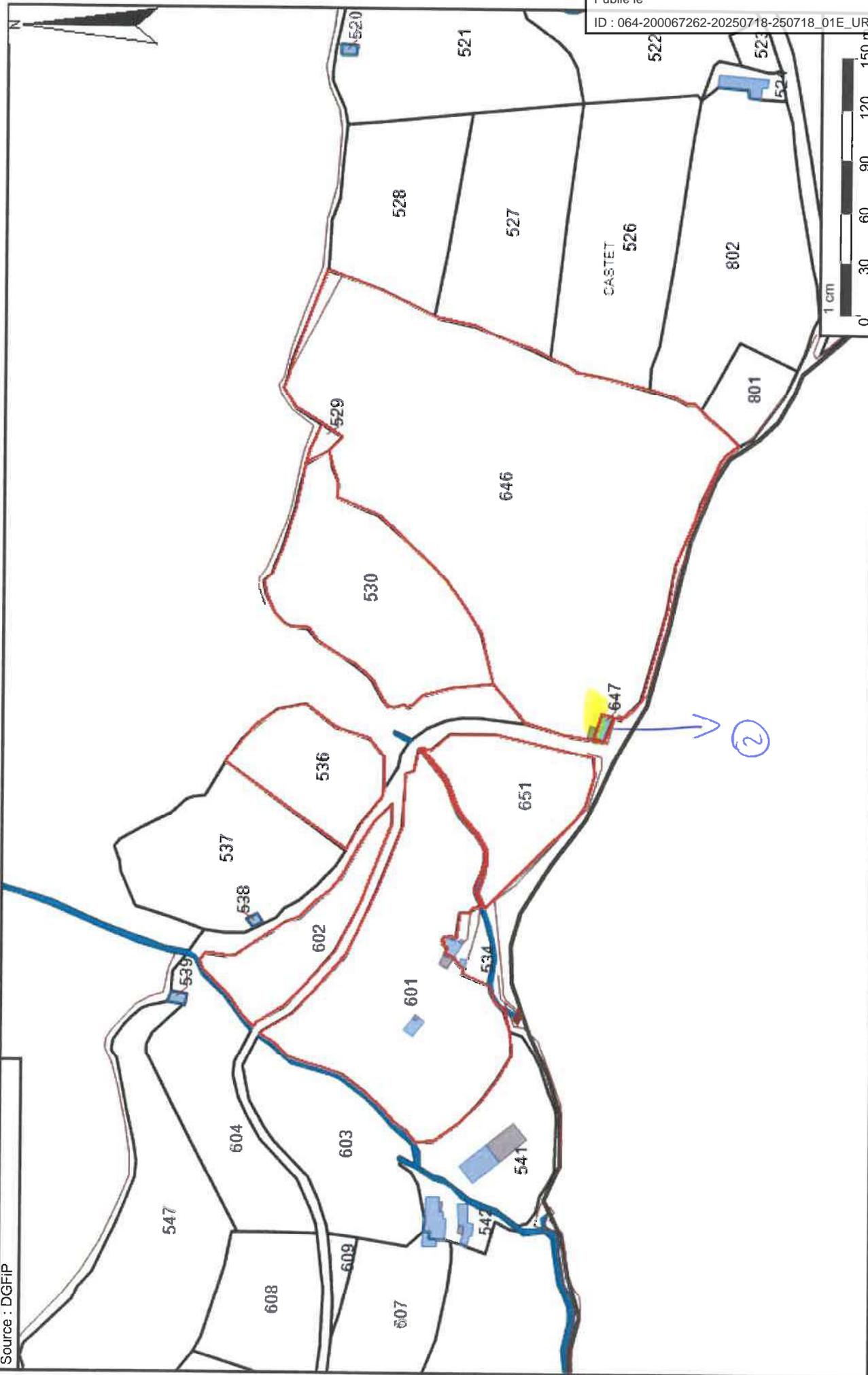
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Echelle d'édition : 3000  
Date d'édition : 13/12/2019

Section : D  
Parcelle : 0601

Commune : SARRANCE  
Département : 640

Source : DGFIP



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



parcette D 647

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



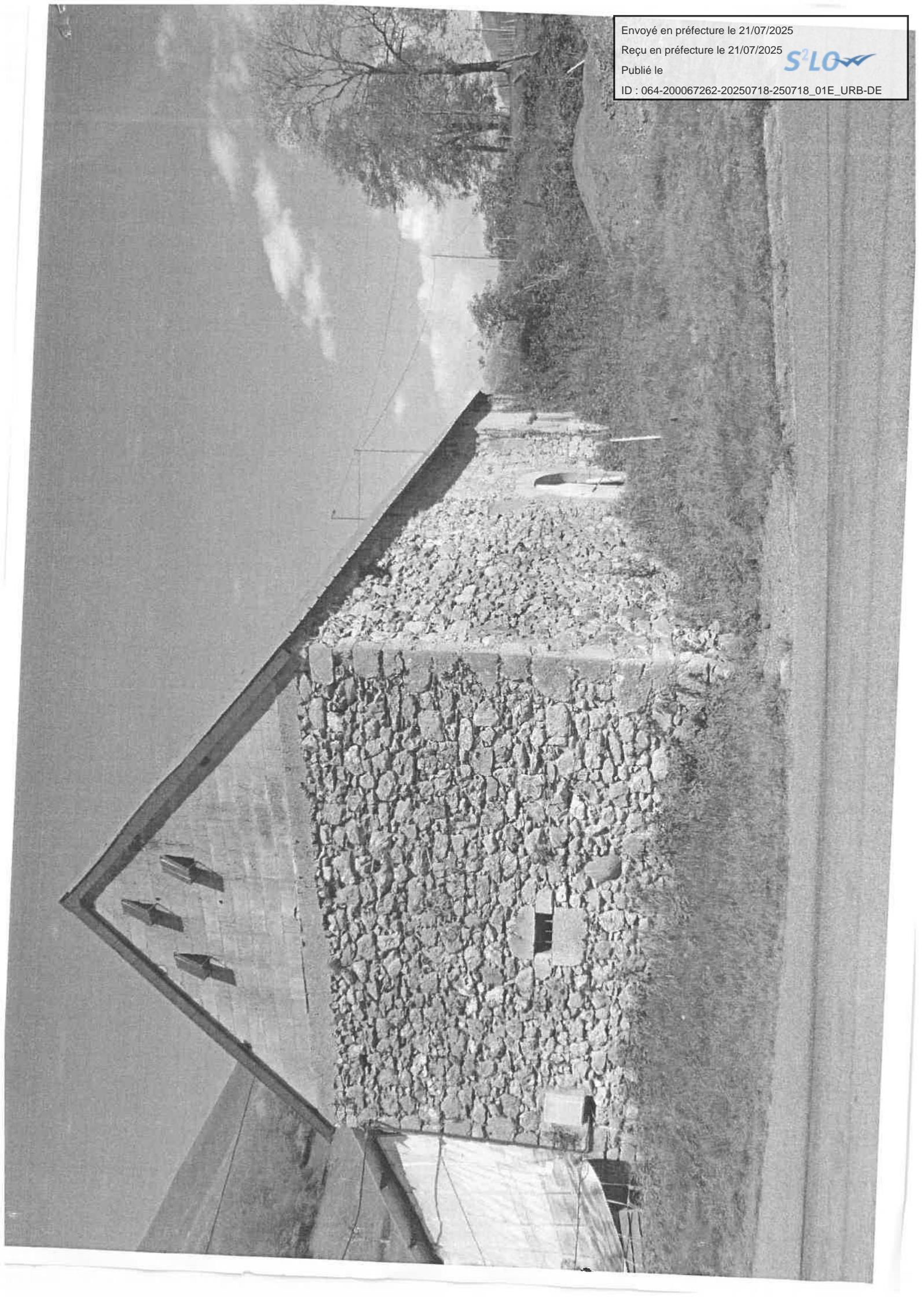
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

## GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de PONT-SUZON 64490 SARRANCE

Référence cadastrale : A390

### CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Zone N (naturelle)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :



**ENJEU AGRICOLE :**

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui  Non

• si oui est-il proche de la retraite ?

Oui  Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui  Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui  Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative : 2013

**L'environnement du bâtiment :**

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui  Non

- Exploitation agricole

Oui  Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

Oui  Non

▪ Prairies

Oui  Non

▪ Landes/terres en friche

Oui  Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui  Non

o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

o sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : .....

o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Oui  Non

**RESEAUX :**

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui  Non

• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui  Non

• au réseau d'électricité en capacité suffisante ? à proximité

Oui  Non

- à un réseau d'assainissement ?  
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

~~Oui~~  
~~Oui~~

~~Non~~  
~~Non~~

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui  
Oui  
Oui

~~Non~~  
~~Non~~  
~~Non~~

.....  
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
  - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
  - Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Pont Suzon

Référence cadastrale : 00054

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Section C

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :**

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

• si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

*exploitant  
so lidaire*

Oui

Oui

Oui

Oui

Non

Non

Non

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative :

*mais en*

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

*grange*

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

Oui

Non

▪ Prairies

Oui

Non

▪ Landes/terres en friche

Oui

Non

▪ Autre

(préciser) : *bois*

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

○ Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

*moi-même*

sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : .....

○ De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Non

**RESEAUX :**

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui

Non

• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui

Non

• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

- à un réseau d'assainissement ?  
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

### INTERET ARCHITECTURAL :

#### Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?  Oui  Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?  Oui  Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?  Oui  Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....  
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Relevé de matrice cadastrale  
Descriptif détaillé de la parcelle  
C0054

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
C0054	120 m <sup>2</sup>	M CEDET BERNARD ANDRE	PONT SUZON	

### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	120 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

### Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	I2 – Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	139 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	139 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
3	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	139 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
4	ZNIEFF 1	MASSIF CALCAIRE DU PIC ROUMANDARES AU SOMMET DE HOUNDARETE, BOIS DE LA PENE D'ESCOT, BOIS D'ARAN ET BOIS DE GEY	-	139 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
5	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	139 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

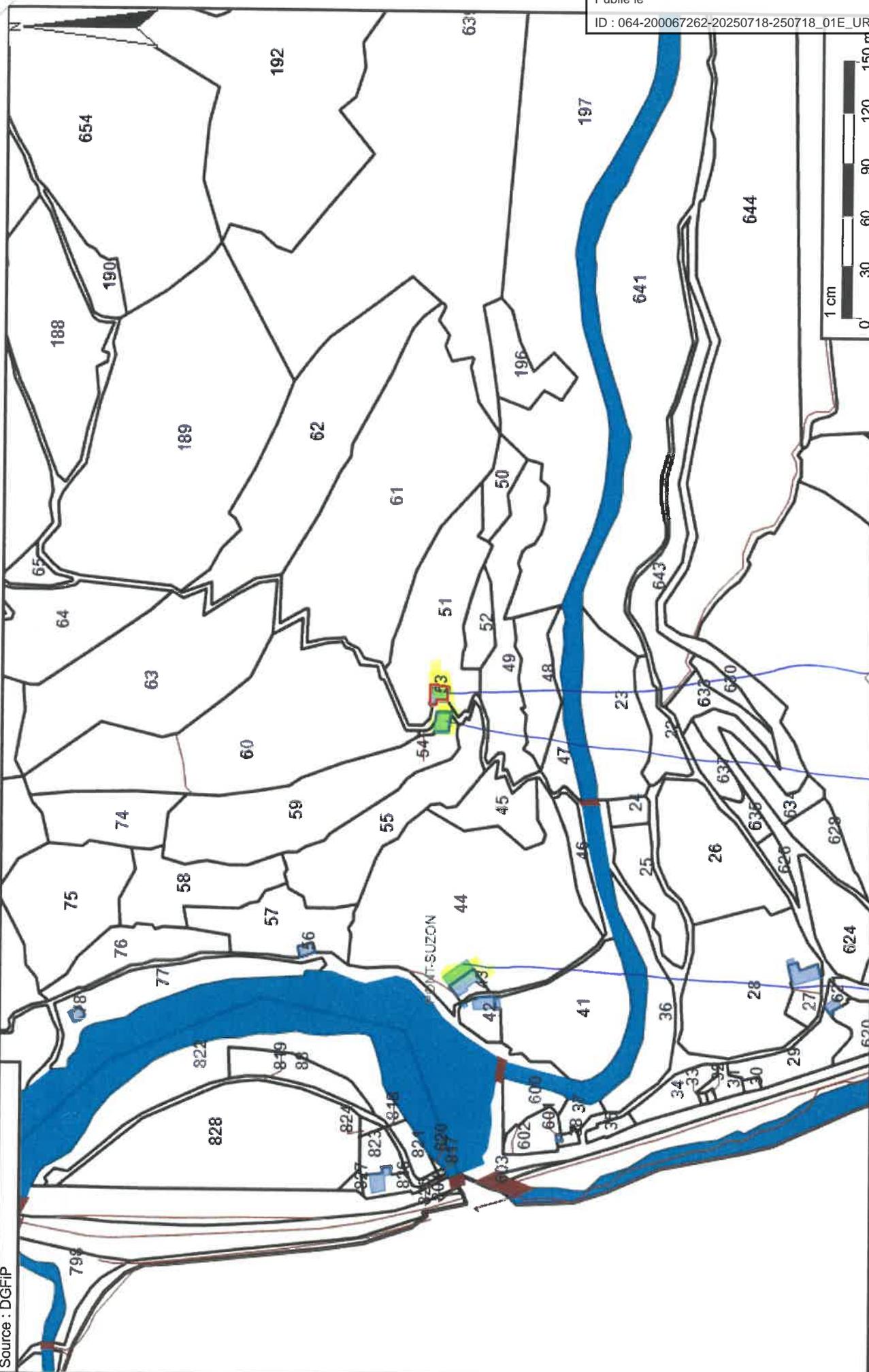


ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Echelle d'édition : 3000  
Date d'édition : 13/12/2019

Section : C  
Parcelle : 0053

Commune : SARRANCE  
Département : 640  
Source : DGFIP



(5) (6) (7)

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



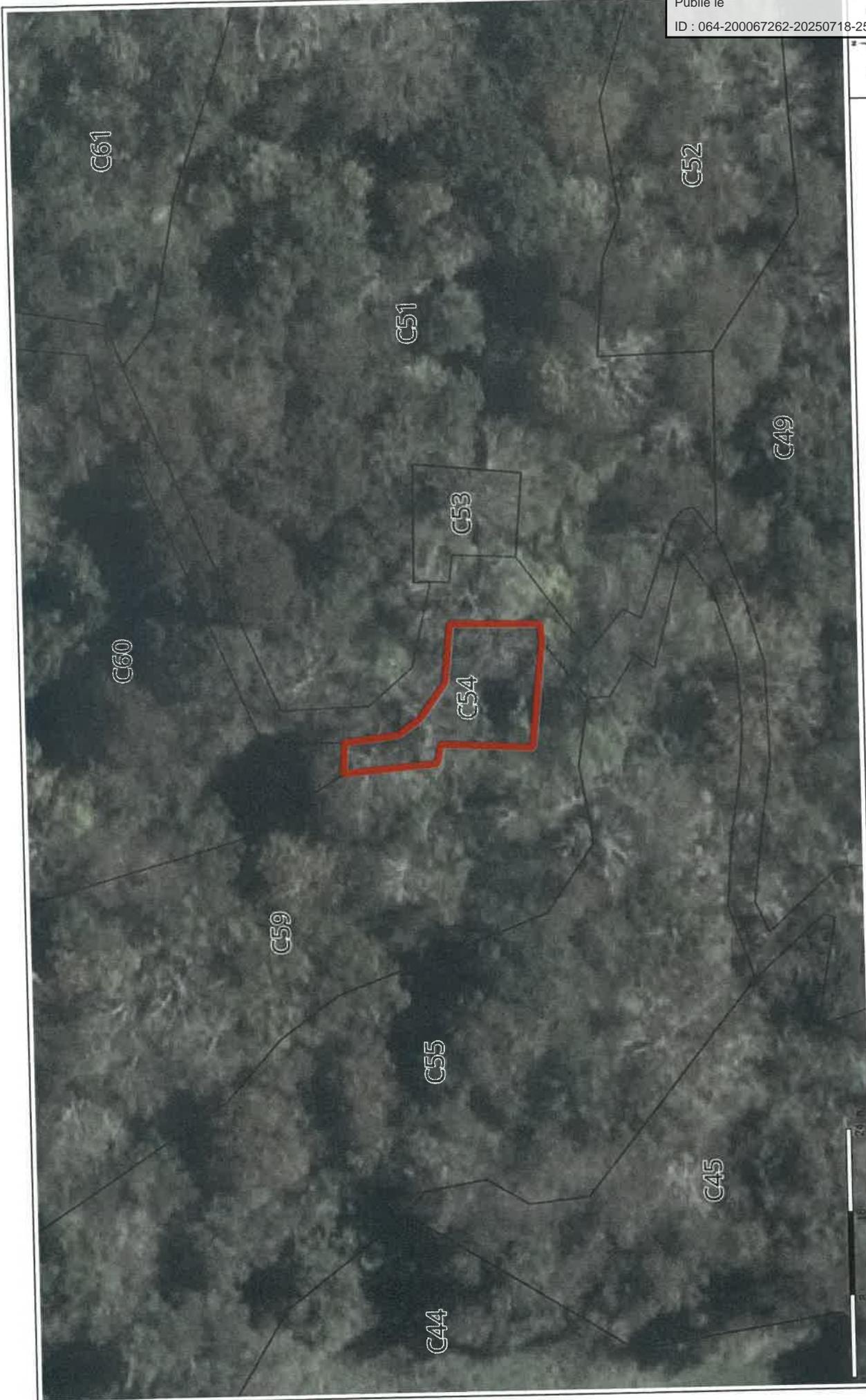
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



PARCELLE C 54

Edité le 28/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD\_ORTHO® édition 2021

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

**PLUI**  **GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION**

**PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal**

COMMUNE : **SARRANCE**

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:**

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : **BOUSTE - 64480 SARRANCE**

Référence cadastrale : **D0384**

**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :**

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1980

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) : Nécessaire

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

Oui

Non

▪ Prairies

Oui

Non

▪ Landes/terres en friche

Oui

Non

▪ Autre

(préciser) : Bois

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

- o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : .....

- o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Non

**RESEAUX :**

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

- à un réseau d'assainissement ?  
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

~~Non~~

Oui

~~Non~~

### INTERET ARCHITECTURAL :

#### Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

..... Réhabilitation du quartier Bordapour .....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



**Relevé de matrice cadastrale**  
**Descriptif détaillé de la parcelle**  
**D0384**

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

**Caractéristiques de la parcelle**

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
D0384	680 m <sup>2</sup>	MME MOUSQUES MONIQUE	COUSTE	

**Subdivisions fiscales**

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupes de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	680 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

**Locaux rattachés**

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

**Contraintes d'urbanisme**

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	12 – Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	674 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2		PM1-130011570-7-1		71 m <sup>2</sup> 10.6% de la surface totale
3	PPRN - Zones réglementées	Zone constructible sous conditions	<a href="https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr">https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr</a>	71 m <sup>2</sup> 10.6% de la surface totale
4	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	674 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	674 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	674 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale

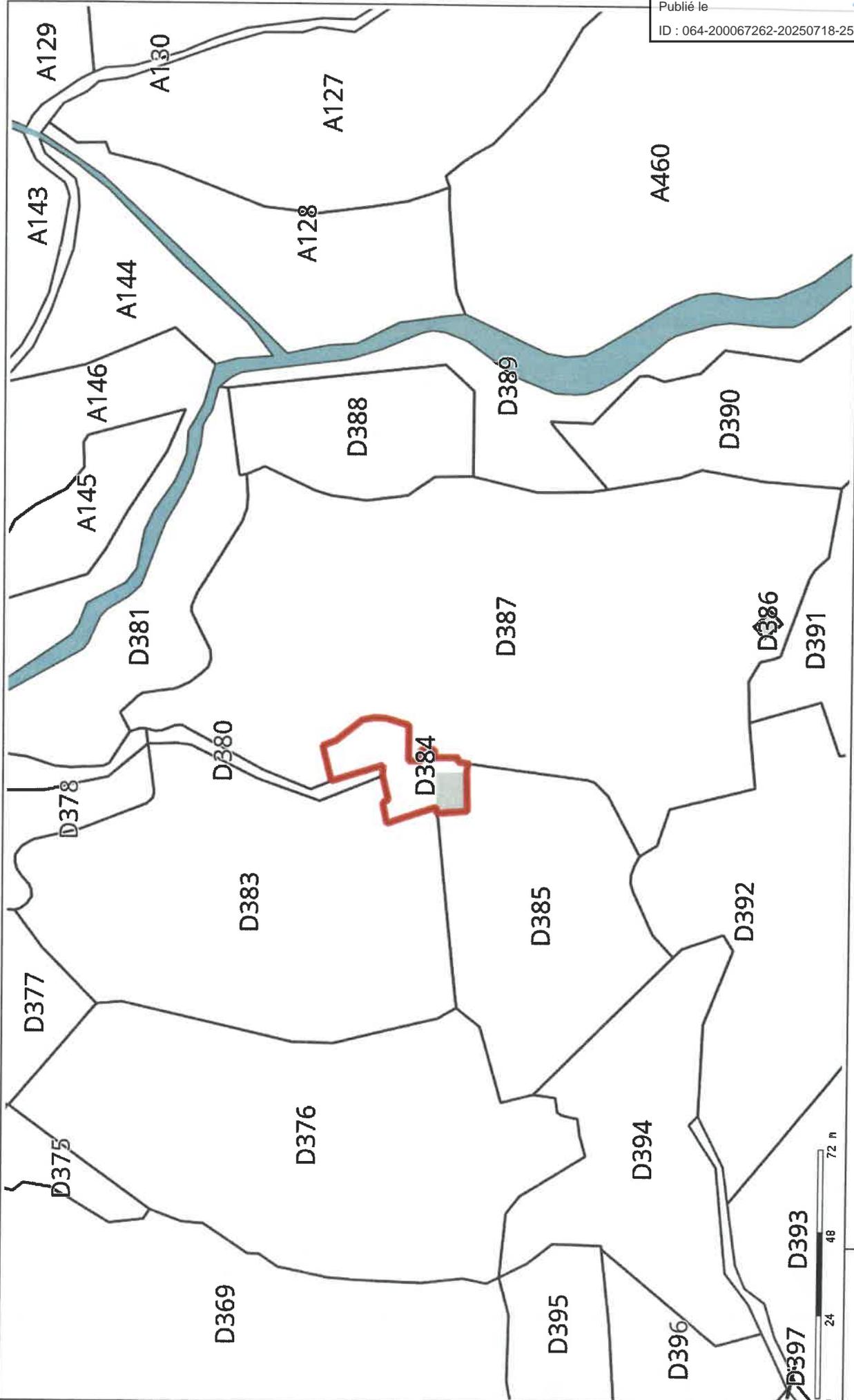
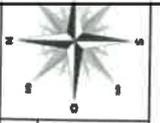
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Plan 1

Edité le 28/08/2024 - Echelle : 1/1500 - Format : A4



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



PARCELLE D 384

Édité le 28/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA © IGN - BD ORTHO® édition 2021

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

### ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

### ⇒ Une nouvelle destination retenue :

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 150 chemin laplace 64490 SARRANCE

Référence cadastrale : B385

## CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



## Relevé de matrice cadastrale

### Descriptif détaillé de la parcelle B0385

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

#### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0385	360 m <sup>2</sup>	MME CLAVERANNE LAURENCE	150 CHE LAPLACE	

#### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	360 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

#### Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

#### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	AC1 DRAC - Périmètre de protection des monuments historiques	Le Monastère de Sarrance	-	332 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2	I2 - Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	332 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
3	PM1 - Risques naturels ou miniers	PM1-130011570-7-1	-	73 m <sup>2</sup> 22.2% de la surface totale
4	PPRN - Zones réglementées	Zone inconstructible	<a href="https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr">https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr</a>	73 m <sup>2</sup> 22.2% de la surface totale
5	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité <b>FAIBLE</b>	-	332 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
6	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	332 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 1	Réseau hydrographique du gave d'Aspe et ses rives	-	53 m <sup>2</sup> 16.1% de la surface totale
8	ZNIEFF 1	MASSIF CALCAIRE DU PIC ROUMANDARES AU SOMMET DE HOUNDARETE, BOIS DE LA PENE D'ESCOT, BOIS D'ARAN ET BOIS DE GEY	-	279 m <sup>2</sup> 83.9% de la surface totale
9	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	279 m <sup>2</sup> 83.9% de la surface totale
10	ZNIEFF 2	RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAVE D'OLORON ET DE SES AFFLUENTS	-	53 m <sup>2</sup> 16.1% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Département :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
SARRANCE

Section : B  
Feuille : 000 B 04

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/08/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

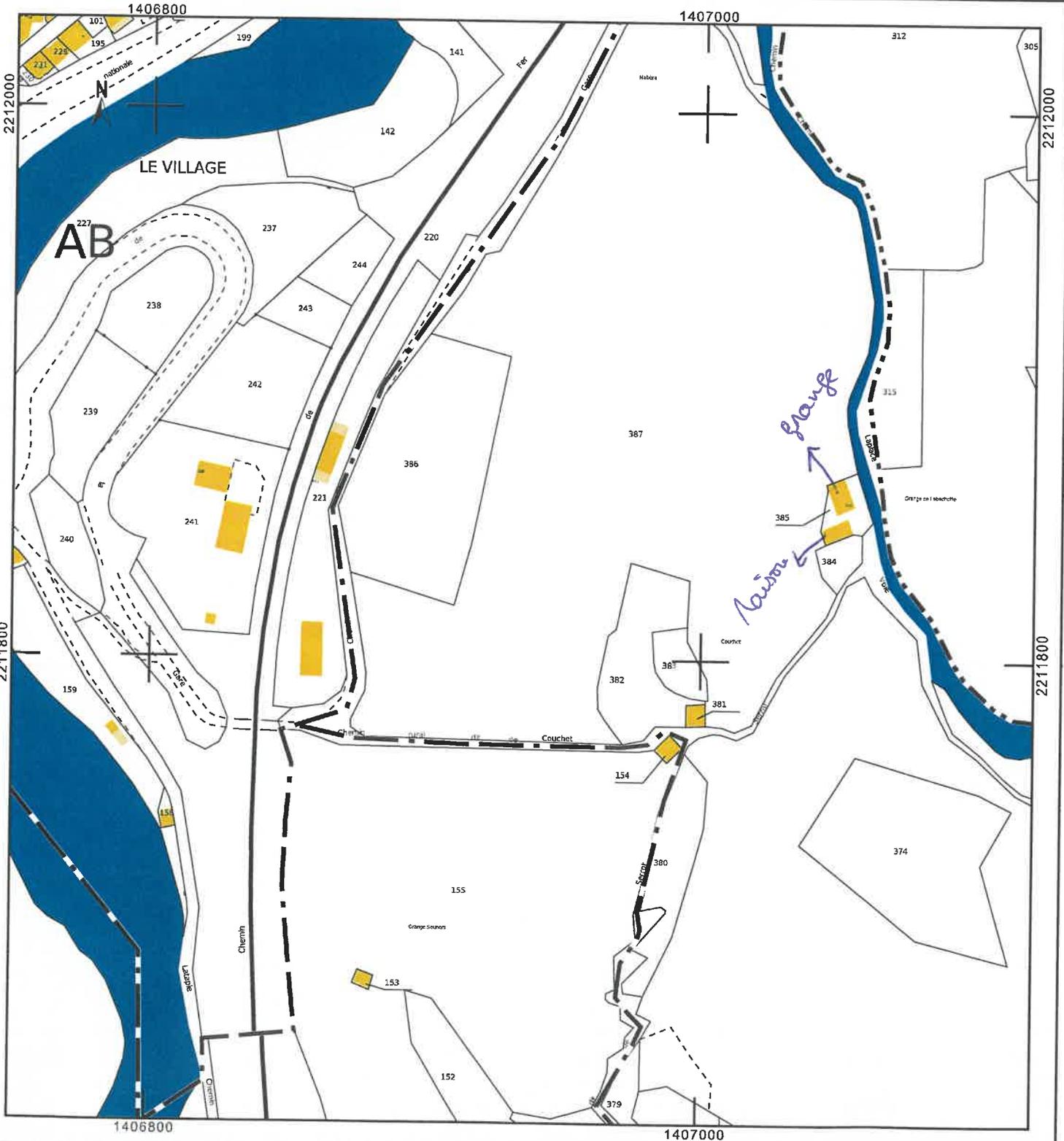
Reçu en préfecture le 21/07/2025 cet extrait est géré  
par le centre des impôts fonciers suivant :  
PTGC Béarn

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

64016 PAU CEDEX  
tél. 05.59.68.68.78 -fax  
sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



parcelle B 385

Edité le 28/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - ©IGN - BD.ORTHO® édition 2021

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:**

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : 796 chemin Soueilh

Référence cadastrale : parcelles A115-116

**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :**

**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation                      Oui                      Non

- Exploitation agricole                      Oui                      Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre                      Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures                      Oui                      Non

▪ Prairies                      Oui                      Non

▪ Landes/terres en friche                      Oui                      Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?      Oui                      Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?      Oui                      Non

**RESEAUX :**

**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? *à proximité*

Oui

Non

• à un réseau d'assainissement ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?  Oui  Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?  Oui  Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?  Oui  Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :  
.....  
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Relevé de matrice cadastrale  
Descriptif détaillé de la parcelle  
A0115

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
A0115	1 200 m <sup>2</sup>	M CASTERA JEAN PIERRE FELIX	796 CHE SOUEILH	1975

### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	1200 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

### Locaux rattachés

Invariant du local	Type	Année de construction	Surface totale	Nature d'occupation	Propriétaire principal
5060128239	MAISON	1600	80 m <sup>2</sup>	OCCUPE PAR LE PROPRIETAIRE OU L USUFRUITIER	M CASTERA JEAN PIERRE FELIX

### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	I2 – Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	1136 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2	PM1 - Risques naturels ou miniers	PM1-130011570-7-1	-	660 m <sup>2</sup> 58.2% de la surface totale
3	PPRN - Zones réglementées	Zone constructible sous conditions	<a href="https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr">https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr</a>	660 m <sup>2</sup> 58.2% de la surface totale
4	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	1136 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
5	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	1136 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
6	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	1136 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
7	Loi montagne	SARRANCE	-	1136 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



## Relevé de matrice cadastrale

### Descriptif détaillé de la parcelle A0116

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

#### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
A0116	16 200 m <sup>2</sup>	M CASTERA JEAN PIERRE FELIX	PELUT	

#### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
Z	A	380 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non
A	A	15820 m <sup>2</sup>	PRES	PRES	-	Non

#### Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

#### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	12 – Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp		16096 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2		PM1-130011570-7-1		9124 m <sup>2</sup> 56.7% de la surface totale
3	PPRN - Zones réglementées	Zone inconstructible	<a href="https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr">https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr</a>	1086 m <sup>2</sup> 6.7% de la surface totale
4	PPRN - Zones réglementées	Zone constructible sous conditions	<a href="https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr">https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr</a>	7091 m <sup>2</sup> 44.1% de la surface totale
5	PPRN - Zones réglementées	Zone inconstructible	<a href="https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr">https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr</a>	946 m <sup>2</sup> 5.9% de la surface totale
6	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE		16096 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
7	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen		16096 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
8	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE		16096 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

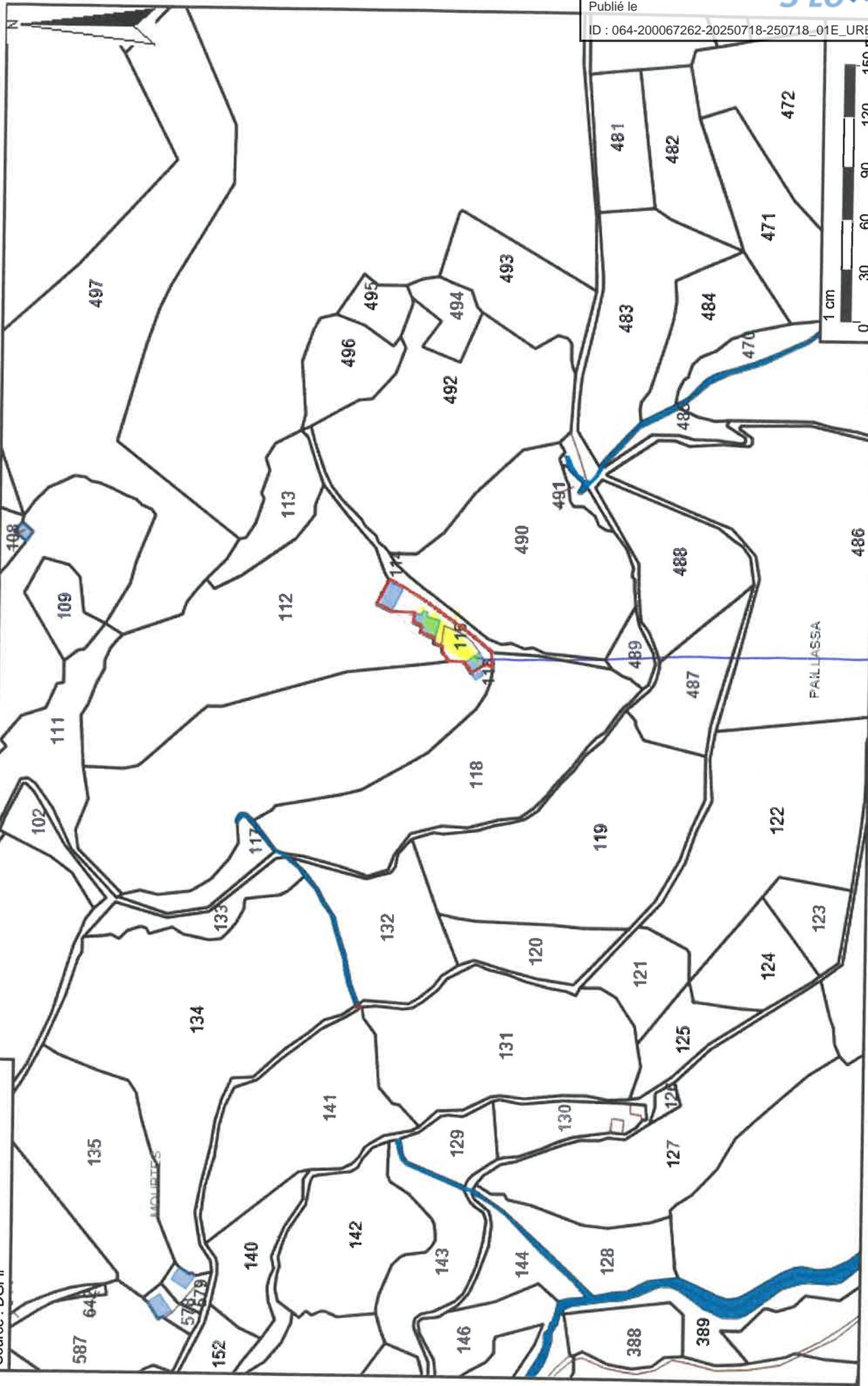
Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Département : 640  
Source : DGFIP  
Section : A  
Parcelle : 0115  
Echelle d'édition : 3000  
Date d'édition : 13/12/2019



AG

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

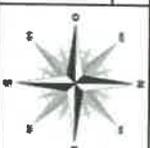
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - ©IGN - BD ORTHO® édition 2021

PARCELLE A 115

Édité le 28/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Latapie

Référence cadastrale : C142

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Relevé de matrice cadastrale  
Descriptif détaillé de la parcelle  
C0142

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
C0142	40 m <sup>2</sup>	COM COMMUNE DE SARRANCE	LATAPIE	

### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	40 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

### Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	I2 – Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	29 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2	Atlas des zones inondables	crue centennale	-	29 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
3	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	29 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
4	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	29 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
5	ZNIEFF 1	MASSIF CALCAIRE DU PIC ROUMANDARES AU SOMMET DE HOUNDARETE, BOIS DE LA PENE D'ESCOT, BOIS D'ARAN ET BOIS DE GEY	-	15 m <sup>2</sup> 52.6% de la surface totale
6	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	15 m <sup>2</sup> 52.6% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



Ec ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Date d'édition : 13/12/2019

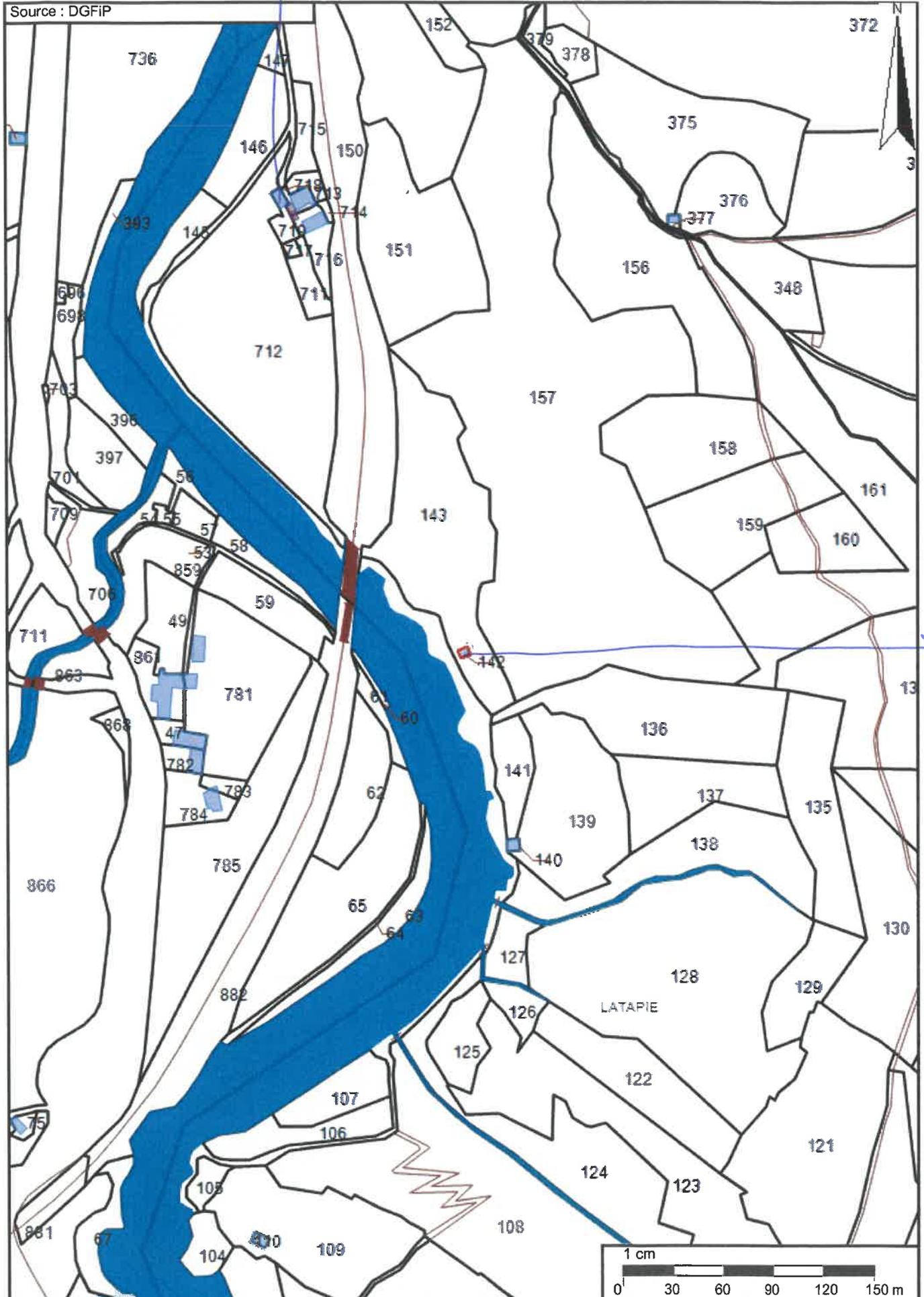
Commune : SARRANCE

Section : C

Département : 640

Parcelle : 0142

Source : DGFIP



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



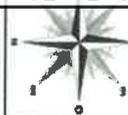
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



parcelle C 142

Edité le 28/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4



Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD.CBTHO@édition.2021

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : <sup>Narpalot</sup> grange ~~Castela~~ - Route du Col d'Ischiè

Référence cadastrale : D 647

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :****Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

 Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

 Oui

Non

**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?** Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation  Oui  Non- Exploitation agricole  Oui  Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre  Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures  Oui  Non▪ Prairies  Oui  Non▪ Landes/terres en friche  Oui  Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?  Oui  Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?  Oui  Non

**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

 Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

 Oui

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

 Oui

Non

- à un réseau d'assainissement ?
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

### INTERET ARCHITECTURAL :

#### Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Photographie(s):

en bordure de la RD 241

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Relevé de matrice cadastrale  
Descriptif détaillé de la parcelle  
D0647

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Commune : SARRANCE  
Année de mise à jour : 2024

### Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
D0647	86 m <sup>2</sup>	M CHOURROUT JOSEPH MAURICE	POUYANNE	

### Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	86 m <sup>2</sup>	SOL	SOLS	-	Non

### Locaux rattachés

- Aucun local n'est associé à cette parcelle.

### Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	I2 – Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Asasp	-	100 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
2	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	100 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
3	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	100 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale
4	ZNIEFF 2	VALLEE D'ASPE	-	100 m <sup>2</sup> 100.0% de la surface totale

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

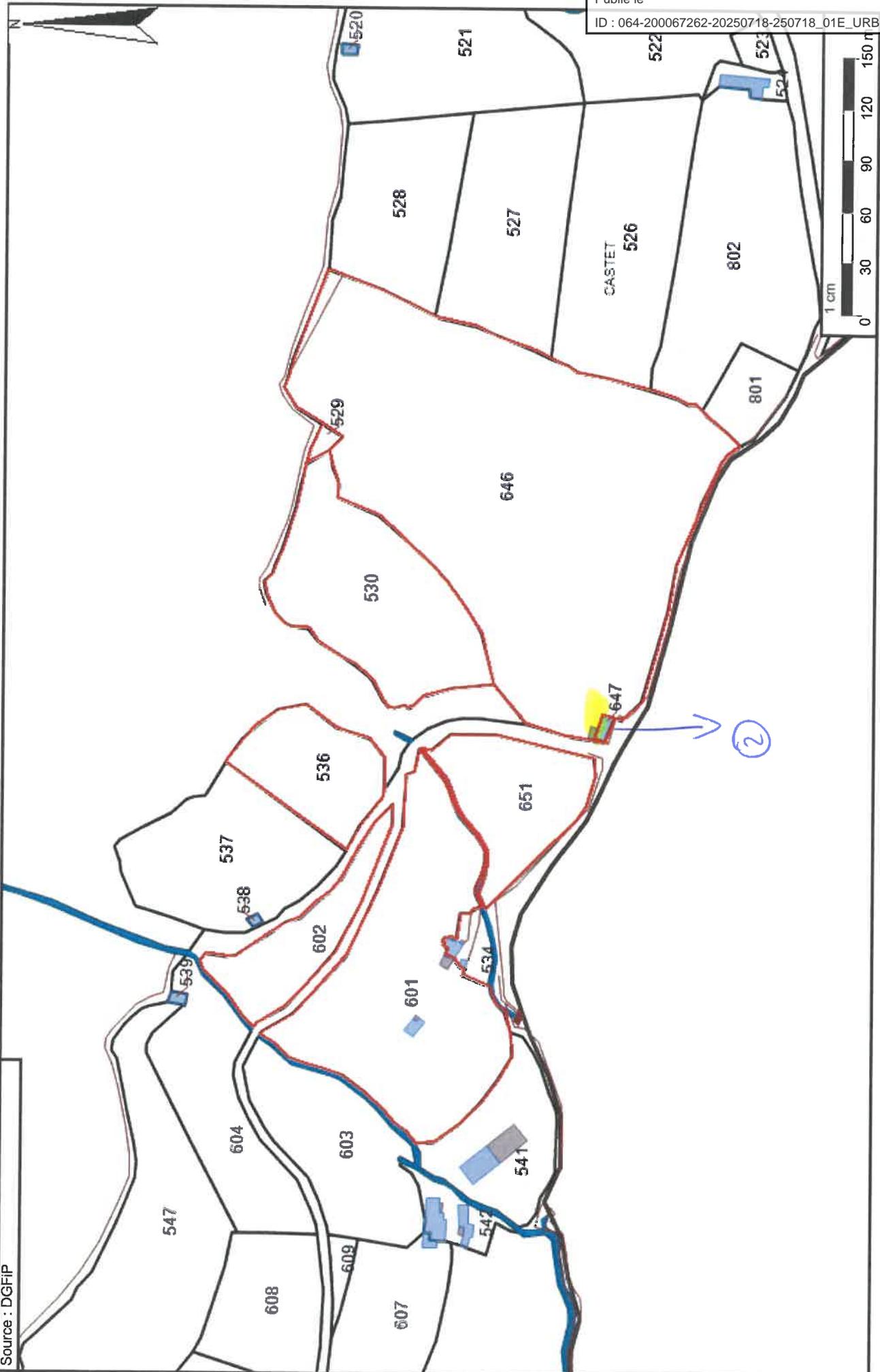


ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Echelle d'édition : 3000  
Date d'édition : 13/12/2019

Section : D  
Parcelle : 0601

Commune : SARRANCE  
Département : 640  
Source : DGFIP



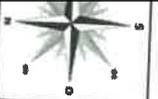
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



parcelle D 647



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

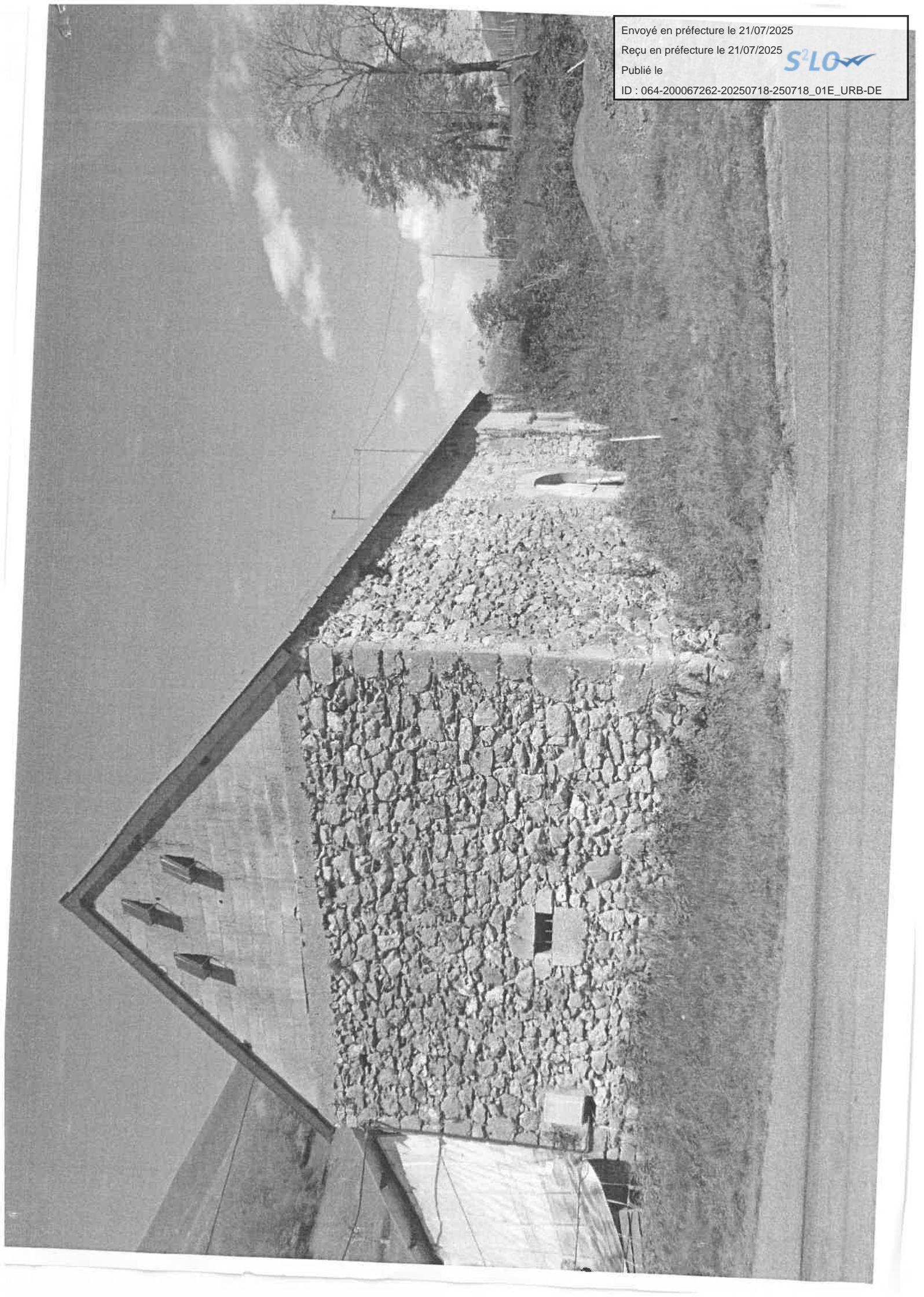
Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



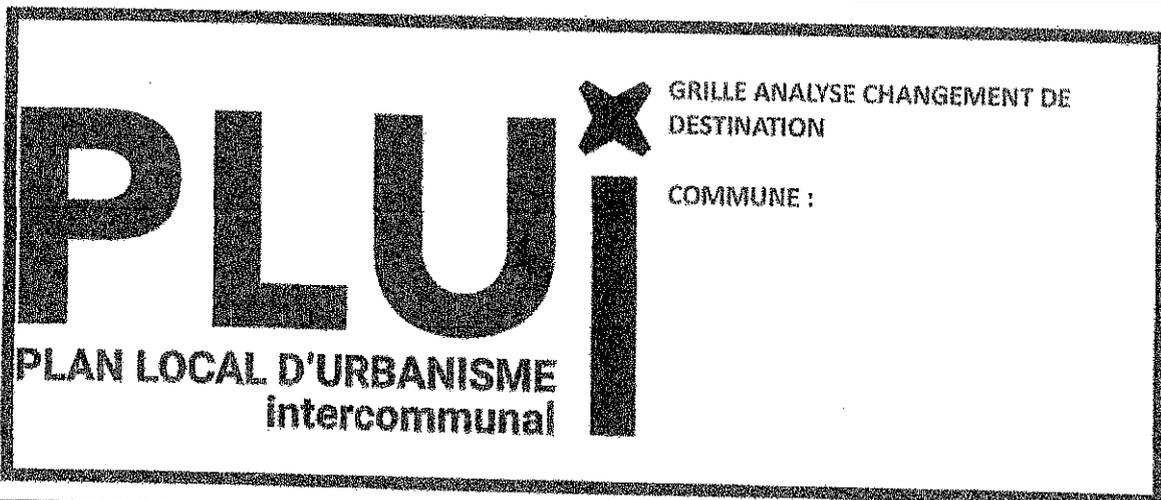
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU i :**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
  - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocity...)
  - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
  - Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

**LOCALISATION DU BATIMENT :** *grange (1)*

Adresse : *1216 chemin route Bos d'Apous.  
Senot Ichère.. 64490 Sarance*

Référence cadastrale : *D 0 2 6 9*

**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :**

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui

 Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

 Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1969

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation  Oui  Non- Exploitation agricole  Oui  Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...)?

- Autre  Oui (préciser) : Une grange à côté

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures  Oui  Non▪ Prairies  Oui  Non▪ Landes/terres en friche  Oui  Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?  Oui  Non

- o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : Terres non exploitées

- o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui  Non

**RESEAUX :**

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ?

 Oui Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

 Oui Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

 Oui Non

- à un réseau d'assainissement ?  
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

~~Oui~~  
~~Oui~~

~~Non~~  
~~Non~~

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

~~Oui~~

~~Non~~

~~Oui~~

~~Non~~

~~Oui~~

Non

Photographie(s):

*Photo(1) et Photo(2) dans le dossier*

Photo (1)

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Photo 2

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

